

Madame Aurélie FILIPETTI
Ministre de la culture et de la Communication
3 rue de Valois 75033 Paris cedex 01

Lettre RAR

Objet : Demande d'ouverture de négociations sur la réforme du RAAP au sein de l'IRCEC.

Paris le 23 juin 2014,

Madame la Ministre,

Nos organisations professionnelles d'auteurs d'art visuel (peintres, sculpteurs, plasticiens, photographes, illustrateurs, graphistes, designers, auteurs de BD, etc.) attirent votre attention sur les nombreuses manifestations d'inquiétude qu'elles reçoivent suite à un récent courrier du RAAP, régime de retraite complémentaire commun des artistes auteurs, annonçant une modification conséquente des modalités de cotisations.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette réforme a été annoncée alors qu'aucune concertation avec les organisations professionnelles représentant les artistes auteurs n'a eu lieu.

C'est pourquoi par la présente, nous demandons aux ministères de tutelle l'ouverture d'une négociation avec l'ensemble des organisations professionnelles d'artistes auteurs sur cette réforme des cotisations à leur régime de retraite complémentaire.

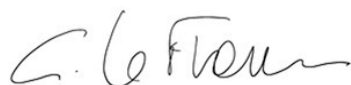
Dans cette attente urgente, nous vous prions d'agréer Madame la Ministre l'expression de notre considération distinguée.

CAAP (Comité des Artistes Auteurs Plasticiens)

SNSP (Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens)

UNPI (Union Nationale des Peintres Illustrateurs)

Pour les organisations signataires
Christophe le François



Contact : 6 rue Victor Hugo – 95430 Auvers-sur-Oise
01 40 12 50 76
actart@orange.fr

Madame Marisol TOURAINE
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07

Lettre RAR

Objet : Demande d'ouverture de négociations sur la réforme du RAAP au sein de l'IRCEC.

Paris le 23 juin 2014,

Madame la Ministre,

Nos organisations professionnelles d'auteurs d'art visuel (peintres, sculpteurs, plasticiens, photographes, illustrateurs, graphistes, designers, auteurs de BD, etc.) attirent votre attention sur les nombreuses manifestations d'inquiétude qu'elles reçoivent suite à un récent courrier du RAAP, régime de retraite complémentaire commun des artistes auteurs, annonçant une modification conséquente des modalités de cotisations.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette réforme a été annoncée alors qu'aucune concertation avec les organisations professionnelles représentant les artistes auteurs n'a eu lieu.

C'est pourquoi par la présente, nous demandons aux ministères de tutelle l'ouverture d'une négociation avec l'ensemble des organisations professionnelles d'artistes auteurs sur cette réforme des cotisations à leur régime de retraite complémentaire.

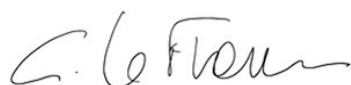
Dans cette attente urgente, nous vous prions d'agréer Madame la Ministre l'expression de notre considération distinguée.

CAAP (Comité des Artistes Auteurs Plasticiens)

SNSP (Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens)

UNPI (Union Nationale des Peintres Illustrateurs)

Pour les organisations signataires
Christophe le François



Contact : 6 rue Victor Hugo – 95430 Auvers-sur-Oise
01 40 12 50 76
actart@orange.fr